



Épernay, le 20/04/206

Monsieur le Président,
Cher Maître,
Chers amis Escrimeurs,

Nous mettons en place La finale départementale de la Marne Open.

DIMANCHE 17 mai 2026

Complexe sportif Godart-Roger
Rue Roger Lemaire – 51200 EPERNAY

Les objectifs de cette rencontre est :

- d'inciter un grand nombre de première année à venir se faire plaisir avec d'autre escrimeur de même niveau.**
- de motiver les enfants et les parents à se déplacer pour faire des compétitions régionales.**
- De mettre en place une structure pour l'arbitrage.**
- De décerner le titre de champion départemental Marne 2026**

Vous trouverez ci-dessous le règlement de cette rencontre. Ce règlement peut être modifié au niveau de la formule, arme électrique etc. ...



17 mai 2026

Complexe sportif Godart-Roger
Rue Roger Lemaire – 51200 EPERNAY

Finale départementale de la Marne Open Challenge de la Ville d'Épernay entrant dans le classement CID Fleuret

Contact : Maître Cyrille DARDÉ - 0670352166

RÈGLEMENT

Article 1 : LICENCES

Cette compétition est ouverte à tous les tireurs licenciés 2024-20225 validée par la FFE.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement seront à régler sur place : 12 €.

Article 3 : HORAIRES

Dimanche 17 Mai 2025 Fleuret

Catégories		Appel	Scratch
M13 (2012-2013)	<i>H / F séparés</i>	9h00	9h30
M11 (2014- 2015)	<i>H / F séparés</i>	10h30	11h00
M9 (2016-2017)	<i>H / F séparés</i>	13h00	13h30
M7 (2018 et après)	<i>H / F</i>	14h00	15h00

Dimanche 17 Mai 2025 Épée

Catégories		Appel	Scratch
M13 (2012-2013)	<i>H / F séparés</i>	9h00	9h30
M11 (2014- 2015)	<i>H / F séparés</i>	10h30	11h00
M9 (2016-2017)	<i>H / F séparés</i>	13h00	13h30

Article 4 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

Selon le cahier des charges du CREGE.

Article 5 : ARMES et TENUES

Conformes aux normes de la FFE en vigueur : Tenues 350 N

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

Article 6 : ARBITRAGE

Les clubs devront mettre à disposition des organisateurs 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés,

Les arbitres resteront à disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Cette compétition peut permettre à certain élèves de se lancer dans l'arbitrage sans aucune pression.

Article 7 : DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire technique pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement de la compétition. Celui-ci se réserve le droit de modifier le présent règlement, si nécessaire.

Article 8 : INFORMATIONS DIVERSES

Les bénévoles du Cercle d'Escrime d'Epernay vous proposeront, durant toute la durée de la compétition des sandwichs, boissons chaudes et froides, gâteaux....

La salle est propre lorsque vous arrivez, elle doit être propre à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises en place à cet effet.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.